

Sommaire: Évaluation de l'entente Canada-Alberta sur le développement du marché du travail



Objectifs du programme

L'Entente Canada–Alberta sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et l'Alberta pour la conception et la mise en œuvre des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS). L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi.

Les PEMS suivantes sont examinées dans le cadre de l'évaluation.

- Le programme de **Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle** aide les participants à acquérir des compétences liées au travail en leur octroyant une aide financière qui leur permet de choisir, d'organiser et de payer la formation en classe.
- Le programme de **Formation en milieu de travail** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs de l'aide financière pour les aider avec la rémunération des participants.
- Le programme de **Aide au travail indépendant** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- Le programme de **Formation intégrée** est une formation axée sur les contrats et les frais de scolarité avec expérience de travail. Le programme compte une sous-composante d'**Intégration des immigrants** qui aide les immigrants qualifiés à obtenir un emploi dans leur profession initiale ou une profession connexe.
- Les **Services d'aide à l'emploi** professionnel aident les participants au moyen d'activités comme le counseling individuel, l'établissement de plans d'action, les techniques de recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information

sur le marché du travail ainsi que la gestion des cas et le suivi.

- Les **Partenariats du marché du travail** visent à soutenir une approche du développement des ressources humaines dirigée par l'industrie et adaptée aux besoins du marché du travail des secteurs d'activité.



Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 192,4 millions de dollars à l'Alberta.



Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre des PEMS en Alberta.



Méthodologie de l'évaluation

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 7 études distinctes qui utilisent un mélange de méthodes qualitatives et quantitatives, qui comprennent :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des entretiens avec des informateurs clés auprès de 43 responsables de programmes, de coordonnateurs de



- marchés de services, de prestataires de formation et de titulaires de projets en Alberta;
- des questionnaires complétés par les représentants de la province;
- des revues de documents et de la littérature.



Principales constatations

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 programmes: le Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle et les Services d'aide à l'emploi professionnel.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de prestataires de l'assurance-emploi.

- Les prestataires actifs sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les anciens prestataires sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi.

Les participants au programme du Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle augmentent leur participation au marché du travail et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement comparativement aux non-participants semblables. Le programme améliore également la participation au marché du travail de la plupart des sous-groupes de prestataires actifs et d'anciens prestataires de l'assurance-emploi. La plupart des anciens prestataires de l'assurance-emploi réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Les prestataires actifs à Calgary et en dehors de Calgary accroissent leur incidence d'emploi relative aux non-participants semblables. Les anciens prestataires en dehors de Calgary ont amélioré leur participation au marché du travail et réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

L'analyse coûts-avantages du Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle révèle que les avantages de la participation au programme pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements au fil du temps.

Peu de résultats statistiquement significatifs ont été trouvés pour la participation aux Services d'aide à l'emploi professionnel. Toutefois, on constate que la participation au programme augmente le recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.

L'évaluation a également révélé que :

- le programme d'Aide au travail indépendant aide des participants triés sur le volet à créer leur propre emploi en leur fournissant une gamme de services;
- en Alberta, le programme de Formation intégrée consiste à aider les participants à acquérir une expérience professionnelle qui mène à l'acquisition de nouvelles compétences liées à l'emploi ou à l'amélioration de leurs compétences actuelles;
- après avoir participé au programme de Soutien à l'apprentissage de base/formation professionnelle, les apprentis augmentent leurs revenus d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement;
- l'Alberta utilise le programme des Partenariats du marché du travail pour aider des employeurs, des collectivités ou des secteurs à combler leurs besoins en matière de ressources humaines et à s'adapter à l'évolution de la main-d'œuvre.



Recommandations

L'évaluation a fait 2 recommandations.

Recommandation 1 : On incite la Alberta à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite la Alberta à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.